

12 MAI 2026

BUREAU DU COURRIER

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois d'avril, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugo FRANCK, président du CCAS, en application de l'article L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales

Date de convocation : 17 avril 2026

Etaient présents : MM. FRANCK Hugo, JARLIER Marie-Anne, ROQUIER Samuel, MERCIER Sophie, THOREAU Véronique, CARDENAS Sylvie, BUONOCORE Jacqueline, AUBAGNAC Michèle,

Absents/excusés : Mme DEBORD Cécile, assistante sociale, JOUFFRET Philippe, VIAL Louis

Procurations : GREGOIRE Corinne à JARLIER Marie-Anne

ALBARET Claudine à AUBAGNAC Michèle

FREY Mchel à ROQUIER Samuel

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 11 (dont 3 procurations)

M. Hugo FRANCK ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil d'Administration ; Mme Véronique THOREAU a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Adoption du budget primitif 2026 – Budget M22 du Service d'Aide à Domicile

630789022 Code FINESS	CCAS DE ROYAT SERVICE D'AIDE A DOMICILE	BP 7	2026 ESMS
--------------------------	--	---------	--------------

SECTION D'EXPLOITATION - Vue d'ensemble

Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	347 600.78 €		
011 Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	5 700.00 €		
012 Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	312 800.00 €		
016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	29 100.78 €		

Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	347 600.78 €		
017 Groupe 1 : Produits de la tarification	5 000.00 €		
018 Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	340 218.78 €		
019 Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	2 382.00 €		

630789022 Code FINESS	CCAS DE ROYAT SERVICE D'AIDE A DOMICILE	BP 7	2026 ESMS
--------------------------	--	---------	--------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - Vue d'ensemble

Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	8 459.34 €		
13 Subventions d'investissement	2 382.00 €		
21 Immobilisations corporelles	6 077.34 €		

Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	8 459.34 €		
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 051.56 €		
28 Amortissements des immobilisations	4 407.78 €		

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- ADOPTER le Budget Primitif 2026 du Budget M22 du Service Aide à Domicile.

Fait et délibéré et en séance, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

**Le Président,
Hugo FRANCK**



PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

12 MAI 2026

BUREAU DU COURRIER

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président,
A Royat, le 30/04/2026.

Le Président,



Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire (S.D.D.)
A Royat, le .

Les membres du Conseil d'administration

Nombre de membres en exercice	: 13
Nombre de membres présents	7 10
Nombre de suffrages exprimés	10
VOTES	
Pour	: 0
Contre	: 0
Abstentions	: 0
Date de convocation :	17/04/2026

ALBARET CLAUDINE	
AUBAGNAC MICHELE	
BUONOCORE JACQUELIEN	
CARDENAS SYLVIA	

FRANCK HUGO		
FREY MICHEL	PREFECTURE DU PUY-DE-DOME 12 MAI 2026	
GREGOIRE CORINNE	BUREAU DU COURRIER	
JARLIER MARIE-ANNE		
JOUFFRET PHILIPPE		
MERCIER SOPHIE		
ROQUIER SAMUEL		
THOREAU VERONIQUE		
VIAL LOUIS		